NOUVELLES DISPOSITIONS CEE GÉOTHERMIE DE SURFACE

À partir du 1er janvier 2026, optimisez vos projets de rénovation énergétique !

De nouvelles aides disponibles pour l'installation de systèmes géothermiques dans l'habitat collectif et le tertiaire

Pourquoi en profiter ?

Eligible au coup de pouce chauffage pour les bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires

Vous bénéficierez d'un soutien financier multiplié par 5 (voir simulation d'un projet fictif au verso)

Montants CEE bonifiés

Plus votre installation est performante, plus vous êtes récompensé

Qualité et fiabilité

Des exigences techniques renforcées pour garantir la performance énergétique

Aides cumulables

Possibilité de bénéficier également d'un soutien de l'ADEME (Fonds Chaleur) jusqu'à 65% du montant des travaux éligibles

La géothermie de surface c'est jusqu'à :

- **70% des consommations de chauffage renouvelables** non soumises à la volatilité des prix des énergies
- **-75% sur vos consommations énergétiques** pour le chauffage
- **-85% d'émissions de CO_2** sur vos consommations de chauffage

C'est aussi

- **Une ressource disponible 24h/24, 365j/an** sur la quasi-totalité du territoire
- **Une solution pouvant alimenter vos bâtiments** en chauffage, climatisation et ECS
- **Une technologie opérationnelle sous conditions climatiques extrêmes** (ex : grandes vagues de froid ou de chaleur)
- **Une énergie discrète** qui permet de préserver le confort et la qualité de l'air des occupants et de produire du frais / froid tout en luttant contre les îlots de chaleur

En savoir plus sur le dispositif CEE : servicemarketing@certinergy-engie.com
Un projet de géothermie de surface ? contact.batiments@engie.com

Simulation d'un projet fictif géothermique avec financement CEE

Copropriété de 70 logements en Île-de-France

Remplacement d'une chaudière gaz existante par une pompe à chaleur géothermique de 250 kW

Grâce au **dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie** (CEE), le projet pourrait bénéficier d'une prime estimée à **500 000 €**, soit environ **40 % de couverture du coût total**, évalué à 1,25 million d'euros.

Grâce à la bonification* **Coup de pouce** « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires », **la prime CEE a été multipliée par 5 !**

*Sont éligibles à cette bonification tous les projets engagés entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2030.

Pourquoi nous choisir ?

Partout en France, ENGIE met à votre disposition ses équipes locales et son centre d'expertise national dédié à la géothermie de surface, pour vous accompagner sur l'ensemble des étapes de votre projet :

Une conception optimisée de votre mix énergétique & décarbonation

En combinant la géothermie à d'autres ressources complémentaires tout en s'adaptant à vos systèmes énergétiques pour une optimisation de votre patrimoine

Des impacts travaux minimisés

Avec des solutions pour minimiser la gêne liée à la construction et favoriser l'adhésion des parties prenantes et usagers

Des garanties de performance dans la durée

Nos équipes vous accompagnent sur l'ensemble du projet en intervenant sur les études, la conception, le financement, la réalisation des travaux et la garantie de résultats de performance énergétique dans la durée.

ENGIE peut également vous proposer des solutions de financement afin de vous faire bénéficier d'une offre globale et clé en main.

Ne pas jeter sur la voie publique. Conception : COMPOSIT

En savoir plus sur le dispositif CEE : servicemarketing@certinergy-engie.com
Un projet de géothermie de surface ? contact.batiments@engie.com